



MAIRIE DE LOYAT
11, rue de la Mairie
56800 LOYAT
☎ 02 97 93 02 33
📠 02 97 93 06 67

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL LOYAT

5 juillet 2018

L'an deux mil dix-huit, le cinq juillet à vingt heures, le conseil municipal de la commune de LOYAT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Denis TREHOREL, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : **28 juin 2018**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **19**

Présents : Denis TREHOREL, Patrice LAMEUL, Maud GAVAUD, Delphine MAINGUY, Yannick MONNIER, Magalie GUILLEMAUD, Danielle GUILLAUME, Odile SANTIER, Solène LE MOING, Nadège DEMOLLIENS, Sylvie BEAUJEAN, Viviane LE BORGNE, Alain PUISSANT, Françoise ARNOLDO, Laurent RICHARD-PARPAILLON.

Absent(e)s excusé(e)s : Didier BOURNE donne pouvoir à Denis TREHOREL, Guy GICQUEL donne pouvoir à Magalie GUILLEMAUD, Sébastien LE RAY donne pouvoir à Odile SANTIER, Bernard HALLIER donne pouvoir à Patrice LAMEUL.

Secrétaire : Nadège DEMOLLIENS est désignée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du compte rendu de séance du 24 mai 2018,
- 2 Proposition d'admissions en non-valeur,
- 3 Création d'une régie Produits divers : cantine, garderie, sommes inférieures à 15€, photocopies, recettes diverses,
- 4 Désignation d'un régisseur pour la régie Produits divers,
- 5 Proposition de convention relative au RASED,
- 6 Présentation du Bilan du service restaurant scolaire,
- 7 Présentation du Bilan social,
- 8 Présentation des activités du SDISS sur la commune,
- 9 Information sur la programmation 2014-2020 du CUP du Pays de Ploërmel,
- 10 Compte rendu des décisions prises par le Maire et ses adjoints dans le cadre de leurs délégations,
Questions diverses :
- 11 Question écrite de la liste « Construisons Ensemble l'Avenir »

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 mai 2018

Chaque conseiller a reçu un compte rendu de la séance du 24 mai 2018.

- Le Maire propose au conseil municipal :
- d'approuver le compte-rendu.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :
- d'approuver le compte rendu de la séance du 24 mai 2018.

Décision du conseil municipal :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Proposition d'admissions en non-valeur

Mme la Comptable du Trésor public propose les admissions en non-valeur de produits irrécouvrables suivant :

Au compte 6541 – créances admises en non-valeur :	152.94€
	<u>16.00€</u>
	168.94€
Au compte 6542 – créances éteintes :	915.26€

- Le Maire propose au conseil municipal :
- d'accepter les admissions en non-valeur présentées ci-dessus
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :
- d'accepter les admissions en non-valeur présentées ci-dessus
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Décision du conseil municipal :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Création d'une régie Produits divers : cantine, garderie, sommes inférieures à 15€, photocopies, recettes diverses

La garderie périscolaire devient compétence communale au 1^{er} septembre 2018. Afin de pouvoir encaisser les sommes versées, pour ce service et pour le service restaurant scolaire, il est nécessaire de créer une régie.

Cependant, afin de ne pas multiplier les régies, il est préconisé par Mme la comptable du Trésor public de rattacher cette régie à la régie photocopies existante, et de la renommer « Régie produits divers » regroupant : cantine, garderie, sommes inférieures à 15€, photocopies, recettes diverses.

- Le Maire propose au conseil municipal :
- d'approuver la modification de la régie photocopie, de la renommer « Régie produits divers » regroupant : cantine, garderie, sommes inférieures à 15€, photocopies, recettes diverses.
 - de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver la modification de la régie photocopie, de la renommer « Régie produits divers » regroupant : cantine, garderie, sommes inférieures à 15€, photocopies, recettes diverses.**
- **de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents**

Décision du conseil municipal :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Désignation d'un régisseur pour la régie Produits divers

Il est nécessaire de nommer un régisseur pour la régie Produits divers

- Le Maire propose au conseil municipal :
- de nommer Mme Sylvie JASLET régisseur, et Mme Françoise COYAC remplaçante pour la régie Produits divers.
 - de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **de nommer Mme Sylvie JASLET régisseur, et Mme Françoise COYAC remplaçante pour la régie Produits divers.**
- **de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.**

Décision du conseil municipal :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Proposition de convention relative au RASED

La commune de Ploërmel accueille le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficultés) de la circonscription au sein de l'école publique Jules Verne de Ploërmel. Il intervient auprès des enfants scolarisés dans les écoles publiques du 1^{er} degré du territoire, dont ceux de l'école Théodore BOTREL.

Jusqu'à présent la commune de Ploërmel prenait à sa charge l'ensemble des coûts afférents au fonctionnement de la structure.

Des frais plus élevés (achat du WISK) inhérents au RASED, sont à la charge de la commune de Ploërmel. Afin de répartir ces charges et sur proposition de l'inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription, une convention de participation à ces frais est proposée à la commune de Loyat.

Le montant forfaitaire demandé à la commune de Loyat est fixé à 1€ par élève et par an.

→ Le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver cette convention de répartition des charges du RASED pour un montant de 1€ par élève et par an,
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver cette convention de répartition des charges du RASED pour un montant de 1€ par élève et par an,
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Décision du conseil municipal :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Présentation du Bilan du service restaurant scolaire,

Dépenses	2016-2017	2017-2018	variation
salaires et charges	26 981.70 €	26 847.54 €	-0.50%
Alimentation	47 379.79 €	48 815.85 €	3.03%
Chauffage	4 109.82 €	5 509.22 €	34.05%
Entretien divers	2 241.36 €	1 798.36 €	-19.76%
consommations diverses	3 194.47 €	2 545.66 €	-20.31%
analyses laboratoire	196.00 €	200.04 €	2.06%
dépenses totales	84 103.14 €	85 716.67 €	1.92%
Coût de revient du repas	5.20 €	5.18 €	-0.31%

Recettes	2016-2017	Nb de repas	2017-2018	Nb de repas
facturation repas scolaires	54395.03	16201	55127.35	16535
variation			1.90%	2.00%

Bilan	Année 2016-2017	Année 2017-2018
déficit total	29 708.11 €	30 289.32 €
déficit par repas	1.83 €	1.83 €
variation déficit par repas		0%

→ Le Maire demande au conseil municipal d'en prendre connaissance

Présentation du Bilan social

Présentation des éléments importants du Bilan social 2017.

→ Le Maire demande au conseil municipal d'en prendre connaissance

Présentation des activités du SDISS sur la commune

Le Capitaine du Centre de secours de Ploërmel M. Philippe JOUBAUD, a présenté le rapport du SDISS sur la période de juillet 2017 à juin 2018. Il fait état de 106 interventions soit une augmentation de 27 par rapport aux 12 mois précédents. La durée moyenne d'une intervention est de 82 minutes. Il y a eu 85 victimes secourues soit 21 de plus que pour la période précédente. Cela a mobilisé 142 engins pour une durée cumulée de 557 heures d'intervention. Le délai moyen de rapidité des secours (Temps d'alerte plus délai d'intervention) est de 19 minutes.

Sur les 24 derniers mois 84.30% des interventions concernent les secours à personnes, 7.6% les accidents de la circulation, 5.9% les incendies, et 2.2% les opérations diverses.

→ Le Maire demande au conseil municipal d'en prendre connaissance

Information sur la programmation 2014-2020 du CUP du Pays de Ploërmel

Avec une dotation de 5.6 millions d'euros, le Comité Unique de Programmation du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne joue un rôle déterminant dans le soutien par la Région à de nombreux projets publics et privés depuis quatre ans dans le cadre du Contrat de Partenariat 2014-2020. Cette dynamique importante conduit à une mobilisation déjà forte de la dotation allouée au territoire, avec de fait une diminution de l'enveloppe disponible.

Lors de sa réunion du 28 mai 2018, le CUP a décidé d'informer les principaux acteurs du territoire que le montant de subventions régionales disponible d'ici la fin de la période de programmation s'élève actuellement à 1.2 millions d'euros.

→ Le Maire demande au conseil municipal d'en prendre connaissance

Compte rendu des décisions prises par le Maire et ses adjoints dans le cadre de leurs délégations

Budget Principal :

- Colas Ploërmel - PATA – 10.011.60€ TTC
- Espace culturel Leclerc Ploërmel – Livres pour la médiathèque – 436.34€ TTC
- Eric LAINE Ploërmel – Montage d'un Triflash Led et gyrophares sur le tracteur – 1.178.93€ TTC
- Eric LAINE Ploërmel – Remplacement de la pompe hydraulique du tracteur – 1.079.99€ TTC
- Nauremat Ludres – 1 Rotofaucheuse Sprinta - 13.800 € TTC
- Auto Service Plus Loyat – 1 camion benne Renault Master – 30.448.10€

Budget Assainissement :

- SAUR Landévant – 1 vis de compactage pour le dégrilleur – 12.600,00€ TTC

→ Le Maire demande au conseil municipal d'en prendre connaissance

Questions diverses

Question écrite de la liste « Construisons Ensemble l'Avenir »

« L'effaçage de la totalité des bandes et panneaux de Stop a été effectué récemment pour diminuer les vitesses excessives sur la commune. Cette mesure est peut être efficace globalement, mais elle nous semble problématique à plusieurs endroits :

- sur les rues les plus passantes, l'absence totale de signalisation crée des intersections potentiellement dangereuses, soit à cause d'habitudes trop ancrées chez les automobilistes, soit par l'absence de visibilité de certaines intersections. Les panneaux (temporaires?) situés à certaines entrées de la commune indiquant un changement dans les règles de circulation nous semblent insuffisants. Il serait judicieux dans un certain nombre de carrefours que des panneaux indiquant la présence d'une intersection avec priorité à droite (panneau AB1) soient utilisés (par exemple intersection rue de l'Yvel / rue du Tertre, etc...).

- à d'autres endroits, la disparition des bandes de Stop est illogique et dangereuse. Par exemple:

* La sortie de parking de l'école Théodore Botrel et de la salle polyvalente qui devient prioritaire sur les véhicules remontant la rue du barrage.

* A l'entrée de Loyat, de part et d'autre de la voie verte, les bandes de stop ont été supprimées sur les 2 petites routes longeant l'Yvel, ce qui implique qu'elles sont potentiellement prioritaires sur les véhicules entrant et sortant de Loyat par la rue du Pont. (etc....)

Pourrait-on avoir une réflexion sur ces changements de signalisation sur l'ensemble des intersections de la commune pour éviter la création de croisements accidentogènes ? »

Réponse :

La suppression des stops dans l'agglomération a pour but de diminuer la vitesse. Après deux mois d'application on peut constater que les véhicules roulent moins vite notamment à l'arrivée des carrefours.

Il a cependant été repéré des carrefours moins visibles pour lesquels une signalisation

« Priorité à droite » va être implantée. 

Une signalisation permanente d'entrée de bourg indiquant Priorité à droite à tous les carrefours sera également installée pour remplacer les panneaux provisoires prêtés par le Département du Morbihan.

Informations

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le jeudi 20 septembre à 20 heures

Fin de séance : 21H45